



Municipalité d'Amherst

AVIS PUBLIC

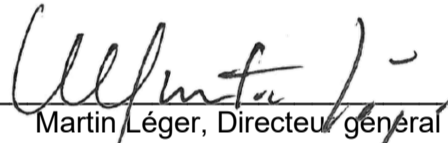
RÔLE DE PERCEPTION

À tous les contribuables de la Municipalité du canton d'Amherst

AVIS public est donné par le soussigné, greffier-trésorier, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujets au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Amherst, ce 18^e jour de janvier 2024.

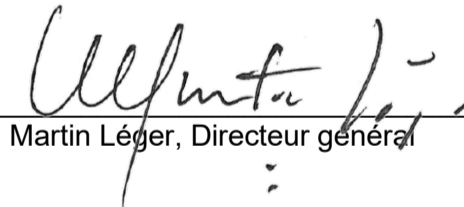


Martin Léger, Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le dixième-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de janvier 2024.



Martin Léger, Directeur général